

Candidature Parrains/Marraines - Résidence de la Réussite

Description de l'offre :

Type d'offre : CDD Vacataire

Lieu d'exercice : Nice, résidence Jean-Médecin.

Dans le cadre du dispositif *Résidence de la Réussite*, le Crous Nice-Toulon recrute des étudiants tuteurs engagés dans l'accompagnement et la réussite étudiante.

Le tuteur participe à l'accueil et à l'intégration des étudiants tutorés, contribue à leur adaptation à la vie universitaire et partage son expérience du parcours étudiant.

Il s'inscrit dans une dynamique d'échanges, de mentorat et d'accompagnement, favorisant la méthodologie de travail, de l'autonomie étudiante, la découverte de l'environnement universitaire et de la ville de Nice.

Nombre d'heures : 9h par mois

Rémunération : Smic horaire

Conditions :

- Être étudiant inscrit en Licence 3 minimum (Certificat de scolarité)
- Faire preuve d'un bon relationnel et d'une bonne posture bienveillante
- S'inscrire dans une démarche d'accompagnement et d'engagement

Compétences attendues :

- Capacité à rendre compte
- Aisance relationnelle
- Assiduité
- Sens de l'organisation
- Capacité d'écoute
- Capacité à s'impliquer dans la durée

Pour postuler

- Remplir le formulaire de candidature directement sur ce lien : [La Résidence de la Réussite à Nice : le tutorat de la vie étudiante - Crous Nice-Toulon](#)

Demande de logement :

Une demande de logement via la procédure Crous habituelle : [Faire une demande de logement dans une résidence Crous - Crous Nice-Toulon](#)

L'inscription d'au moins un vœu pour une **chambre universitaire de 9m² dans la résidence Jean-Médecin**

En cas de renouvellement : Obligation de mobilité à la résidence Jean-Médecin.

=> Suivre la démarche traditionnelle de renouvellement et spécifié dans la LM dans quelle résidence on était logé : [Conserver mon logement actuel pour l'année suivante \(renouvellement\) - Crous Bordeaux-Aquitaine](#)

Engagement dans le dispositif :

Les tuteurs s'engagent à :

- Participer aux temps d'échanges et d'activités
- S'inscrire dans le cadre du programme

Un contrat et une charte d'engagement viendront préciser les modalités du dispositif.

Logement et continuité :

Le logement attribué dans le cadre du dispositif s'inscrit dans une logique d'engagement.

- Maintien possible pour l'année universitaire suivante (N+1), sous réserve du respect des engagements
- Réintégration du cadre classique des attributions au-delà